



RÉSOLUTION Pour un renforcement de la défense européenne

Proposée au Comité directeur de l'UEF-France pour adoption le 28 janvier 2018

La défense européenne doit être considérée comme appui nécessaire à une politique étrangère européenne. Dans cette optique, l'Union Européenne doit se doter d'une capacité d'action propre qui ne dépende pas des Etats membres ni de l'OTAN. Sa complémentarité avec l'OTAN doit demeurer car ses deux organisations ont des objectifs différents.

Face à l'augmentation des menaces communes aux portes de l'Union européenne, les Etats européens continuent d'organiser très largement leur défense de façon fragmentée.

Les budgets alloués, souvent décriés pour leur trop faible montants, sont révélateurs du sentiment d'usure ressenti par les armées sur-utilisées ces dernières années.

En même temps, le nécessaire soutien des USA aux états européens illustre un manque d'efficacité.

Les récentes comparaisons de l'outil de défense des USA avec celui cumulé des états européens prouvent que l'organisation de la défense des pays européen est par ailleurs profondément inefficace. En effet, malgré les sommes importantes investies, nous sommes très loin des résultats attendus.

Cela est lié à la duplication par chaque pays de dépenses qui pourraient être mieux utilisées si mises en commun.

C'est pourquoi l'UEF France demande:

Une augmentation des mutualisations dans les domaines de la Recherche et Développement, de la définition et du pilotage des projets d'armement, de la maintenance etc...

L'activation des coopération structurées prévues par le traité de Lisbonne afin de mettre en marche un embryon d'armée européenne.

De poursuivre ce rapprochement par la modification des traités afin de créer une armée européenne:

- Composée par des citoyens européens,
- Financée par le budget de l'UE,
- Politiquement projetable par un gouvernement européen sous la supervision du Parlement Européen,
- Opérationnellement liée à un Etat Major européen permanent